



Académie de Lyon



SPECIAL CPE



DEFENDRE NOTRE METIER

Cette année, du 27 novembre au 04 décembre 2014, les CPE de l'académie de Lyon sont appelés à élire leurs représentants pour la Commission Administrative Paritaire Académique (CAPA), la Commission Administrative Paritaire Nationale (CAPN), le Comité Technique Académique (CTA) et le Comité Technique Ministériel (CTM). Ces élections professionnelles se dérouleront sous forme électronique.

Faire respecter nos droits et nos statuts

Choisir la liste SNES-SNUEP/FSU est l'assurance d'avoir des élus qui ont des réponses ciblées et appropriées face aux attaques des chefs d'établissements, de l'administration académique et/ou ministérielle.

Ainsi, nous serons à vos côtés pour combattre la dégradation de nos conditions de travail, faire exister réellement le temps de travail, améliorer nos conditions de carrière, rémunération et de formation.

Reconnaître et revaloriser notre métier

En votant pour la liste CPE présentée par le SNES-SNUEP/FSU, vous ferez appel à des élu-e-s crédibles, efficaces et porteurs d'une conception globale et cohérente du service public d'éducation.

Ces élus valorisent un métier centré sur le suivi en équipe des élèves pour leur épanouissement, luttent contre les dérives managériales et les transferts de tâches, inscrivent les CPE dans une équipe éducative avec les enseignants.

Lors des élections professionnelles dans le corps des CPE, il est primordial **de voter et de faire voter pour la liste SNES-SNUEP/FSU afin** de renforcer la crédibilité de vos élus, d'assurer leur indépendance et leur efficacité face à l'administration et de conforter leur représentativité.

Pour le SNUEP
Williams BESSUEILLE

Pour le SNES
Alfred ZAMI

La CAPA CPE, à quoi ça sert ?

La gestion des CPE étant principalement académique, la Commission Administrative Paritaire Académique a un rôle fondamental pour la titularisation, l'avancement d'échelon, l'accès à la hors classe, l'attribution des congés formation et pour les demandes de révision de note administrative.

CAPA-CPE

**Elections professionnelles du
27 novembre au 4 décembre 2014**

POURQUOI VOTER POUR LA LISTE SNES-SNUEP/FSU

Parce que le SNES et le SNUEP sont des interlocuteurs véritablement crédibles face à l'administration.

Parce que le SNES et le SNUEP/ FSU est la seule organisation qui défend et fait respecter les droits ainsi que les acquis des personnels syndiqués ou non.

Parce que même si nos revendications en terme de postes ou de conditions de travail peuvent être parfois communes, nous nous distinguons des autres syndicats par notre conception du métier.

Parce que le SNES et SNUEP permettent aux CPE d'être rassemblés avec les enseignants au sein de la fédération majoritaire dans la Fonction Publique d'Education (FSU).

Ce que le SNES et le SNUEP revendiquent pour les CPE et qui les opposent à d'autres syndicats :

La circulaire métier pour septembre 2015

Nous revendiquons qu'elle soit écrite dans l'esprit de la circulaire de 1982 dans son ambition éducative.

En effet, il ne s'agit surtout pas d'intégrer les diverses directives visant à faire des CPE soit des membres de la direction soit un échelon intermédiaire entre les enseignants et la direction.

Nous avons l'ambition de conserver nos prérogatives de fonctionnaires de catégorie A concepteurs de notre métier et non pas d'exécutant de tâches administratives.

Une poursuite de carrière

Nous revendiquons la création d'une agrégation d'éducation contrairement à d'autres syndicats qui sont pour un corps unique. Cette agrégation assurerait une revalorisation financière. Dans l'attente de cette agrégation, nous revendiquons une NBI de 30 points au-delà de 250 élèves (soit 138,90 euros mensuels brut 30 x 4,63)

Une formation initiale et continue de qualité

Nous revendiquons l'affectation des stagiaires en surnuméraire afin que ceux-ci bénéficient d'une véritable formation professionnalisante.

Le retour à un mouvement national amélioré

Nous revendiquons un mouvement de mutation national amélioré afin que les collègues ne soient pas obligés de muter à l'aveugle. Dans le cadre de ce mouvement, la nature du vœu doit permettre aux collègues de choisir en connaissance de cause (notamment pour le logement).

Par ailleurs, nous sommes fermement opposés à tout profilage de poste (APV, ECLAIR, REP+, POSTE SPE...) synonyme d'arbitraire local et « donc d'arrangement entre amis ».

L'indépendance vis-à-vis de la direction

Nous revendiquons un métier loin des personnels de direction dont le but est de mettre en place la politique du « neo management » dans le public. Notre métier reste centré sur le suivi des élèves en équipe, leur socialisation, leur formation à la citoyenneté, leur épanouissement individuel et collectif.

Une spécificité et une diversité de l'activité des CPE

Nous revendiquons le suivi des élèves au cœur du métier en lien avec les enseignants. L'organisation de la vie scolaire qui en découle a un objectif à la fois éducatif et pédagogique. Nous sommes attachés à la complémentarité dans les équipes afin de favoriser la diversité des regards sur l'élève.

Reconnaître et revaloriser notre métier
Faire respecter nos droits et nos statuts

LE SNES ET LE SNUEP REVENDIQUENT

Un métier spécifique reconnu par l'Institution

- ◆ Respect des missions des CPE et du statut, réaffirmation de leur appartenance aux équipes pédagogiques et éducatives ; refus absolu d'une dérive vers l'équipe de direction
- ◆ Clarifier les obligations réglementaires de service des CPE par un cadrage national pour les 35h00
- ◆ Reconnaître le caractère exceptionnel des dépassements horaires et la récupération dans les sept jours qui suivent, sans imposition par les directions.
- ◆ Supprimer la semaine dite de petites vacances sans contre partie
- ◆ Attribuer une NBI de 30 points au-delà de 250 élèves par CPE.
- ◆ Délimiter les missions générales des missions complémentaires reposant sur le volontariat : référent, tuteur, formateur et clarifier leur reconnaissance comme c'est le cas pour les enseignants.

Une véritable carrière pour tous

- ◆ Augmenter l'indemnité forfaitaire en l'alignant sur le montant de l'ISOE des enseignants elle-même revalorisée.
- ◆ Accélérer les premiers échelons et raccourcissement du temps dans les échelons terminaux
- ◆ Affecter les néo-titulaires à demi service en surnuméraire
- ◆ Reconnaître le travail en éducation prioritaire par une indemnité équivalente à 1,8 HSA de certifié.
- ◆ Créer une inspection spécifique issue du corps des CPE, qui connaisse le métier, participe à sa stabilisation et ne l'assujettisse pas à la direction en cas de conflit.
- ◆ Une double notation dont la partie pédagogique doit être effectuée par ce corps d'inspection
- ◆ Restaurer une formation initiale et continue de qualité, adaptée aux besoins de formation du métier.
- ◆ Améliorer les perspectives de carrière par la création d'une agrégation d'éducation.

Une gestion plus juste

- ◆ Refus du classement de certains postes en postes spécifiques sans décision validée par le CTA qui conduit inévitablement à un recrutement sur profil voire un recrutement par réseau.
- ◆ Rétablir le paramètre du logement lors des mutations, retour à un mouvement national amélioré, pas d'affectation sur plusieurs établissements.
- ◆ Respect du volontariat pour le remplacement et la prise en compte des enjeux spécifiques de la catégorie des CPE TZR (logement...)

Une amélioration des conditions d'exercice

- ◆ Respect des 35h00 hebdomadaires toutes activités confondues
- ◆ Refus des dérives managériales et des transferts des tâches qui en découlent
- ◆ Création d'une évolution de carrière de type « agrégation »
- ◆ Entrée progressive dans le métier articulant maîtrise des savoirs universitaires et professionnels
- ◆ Un CPE qui n'est ni membre de l'équipe de direction, ni membre de droit du conseil d'administration
- ◆ Une équipe d'AED étoffée au statut amélioré et compatible avec la poursuite d'études
- ◆ Stabiliser les conditions d'exercice par la création d'un poste de CPE pour 250 élèves dans chaque établissement scolaire.

Une force de proposition et de contestation à votre service

- ◆ Renforcer le rôle des élus qui font respecter les droits des CPE dans toutes les instances où se discute notre carrière
- ◆ Assurer le respect de vos droits en toute transparence et lutter contre toute tentative arbitraire ou autoritaire dans la gestion des carrières

**Votez massivement
pour la liste SNES-SNUEP/FSU,
vous élirez des élus responsables**

VOTEZ



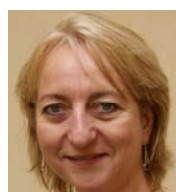
LES COMMISSAIRES PARITAIRES ACADÉMIQUES : RÔLE ET ACTION



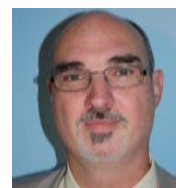
A. ZAMI



J.P. MURA



E. GOETZ



W. BESSUELLE



E. FRISO



M.M. LEBRUN



C. PANEPINTO



D. BOURG

Dans l'académie de Lyon

La gestion déconcentrée des personnels de l'Education Nationale fait que le rôle des commissaires paritaires académiques est primordial.

La défense des droits syndicaux des CPE représente un enjeu non négligeable qu'il faut lors de ces élections, réaffirmer face à l'administration en votant pour le SNES-SNUEP/FSU.

Les actions des élu-e-s SNES-SNUEP/FSU concernent d'abord la gestion de votre carrière et la défense de vos intérêts conformément aux textes réglementaires. Vos demandes n'ont cessé de croître et les interventions des commissaires paritaires se sont multipliées pour être à la hauteur des attaques dont vous avez fait l'objet.

Cette gestion nécessite d'avoir face à l'administration des élu-e-s paritaires nombreux, expérimentés, efficaces et reconnus, afin de défendre la conception globale de notre métier ainsi que son évolution au sein du service public d'éducation.

Quel que soit la difficulté, les élus SNES-SNUEP auront à votre égard, une qualité d'écoute, d'information et de conseils pour répondre à votre situation. Faites leur confiance, votez et faites voter pour eux.

Les commissaires paritaires du SNES/SNUEP sont des interlocuteurs crédibles vis à vis de l'administration académique et nationale.

Au contact de l'administration à Lyon

Le travail des élus consistent à faire en sorte que les droits des collègues soient respectés. A ce titre, sur le mouvement intra, les élus SNES sont les seuls à proposer des différentiels permettant d'accroître le nombre de mutations selon les vœux et les barèmes des collègues. Cela garantit l'équité de traitement.

Grâce à nos interventions et demandes répétées en CAPA, grâce au travail de statistique des élus SNES CPE depuis 10 ans, nous avons enfin obtenu que le contingent pour l'accès à la hors classe des CPE soit identique à celui des certifiés, soit 7% du corps. Cela a permis l'augmentation d'un tiers des promus à la hors classe dans l'académie de Lyon. Nous sommes passés de 16 promotions à 24.

Ces résultats sont le fruit de l'engagement, de la crédibilité et de l'expertise des élus du SNES et du SNUEP dans la gestion des relations entre l'administration, les directions et les CPE.

Pour les révisions de notation, notre investissement auprès des collègues nous a permis d'avoir une connaissance fine des dossiers et s'est traduit par la mise à jour de logiques de chefs d'établissements qui ont abouti à la révision favorable des notes chez les CPE.

Concernant l'avancement d'échelon, notre volonté de faire respecter le cadre réglementaire, a autorisé plus d'avancement au grand choix et au choix sur les petits échelons (5° et 6°) et les grands échelons (9°, 10° et 11°)

L'accompagnement des collègues dans leur démarche auprès du Rectorat nous a permis de faire entendre leurs points de vue afin de résoudre leurs difficultés.



M.B. TRUTT



L. BOCCADORO



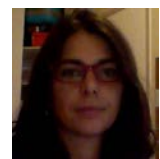
C. PRIBYL



F. BALLAY



G. JELOYAN



B. DAVID



J. TESTA



M. GALLOIS-LACROIX

VOTEZ

